

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS

SECOND GROUPE D'ÉPREUVES
Session 2010

MANAGEMENT DES ORGANISATIONS
ÉPREUVE ORALE DE CONTROLE

Temps de préparation : 20 minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Coefficient : 4

Éléments de corrigé sujet n° 10MGT2.4C

- 1. Caractérissez l'organisation Sardinoble (type, champ d'action, statut juridique, secteur d'activité, taille, nationalité, finalité).**

Critère	Réponse
Type	OBL (entreprise)
Champ d'action	International (européen)
Statut juridique	SARL
Secteur d'activité	Secondaire
Taille	PME selon les critères français, grande entreprise selon la classification européenne (310 salariés)
Nationalité	Française
Finalité	Profit, pérennité

- 2. Présentez le diagnostic stratégique de cette organisation.**

Diagnostic interne

Forces :

- ü Entreprise qui bénéficie de plus d'un siècle d'expérience
- ü Une fabrication alliant méthodes artisanales d'autrefois et procédés de fabrication modernes
- ü Marque forte et reconnue dans toute la France

- ü Une grande diversité de recettes répondant aux attentes de consommateurs toujours plus exigeants
- ü Des procédés de fabrication modernes
- ü Leader des marques nationales dans l'Hexagone en sardines
- ü Symbole de qualité
- ü Personnel fidèle

Faiblesses :

- ü Aucune d'après les documents

Diagnostic externe

Opportunités :

- ü Le développement des exportations vers d'autres pays européens
- ü Propositions de nouvelles recettes pour s'adapter aux goûts actuels

Menaces :

- ü Diminution des quotas de pêche

3. Identifiez le problème de management qui se pose au dirigeant de Sardinoble.

Un **problème d'approvisionnement**, qui s'explique par la diminution des quotas de pêche liée à la raréfaction des poissons sur les cotes françaises.

4. Quelle est la stratégie qu'envisage d'adopter l'organisation face à ce problème ? Justifiez ce choix.

Intégration verticale en amont en prévoyant d'investir dans l'acquisition d'une flotte de pêche au Maroc, ce qui permettra de **sécuriser les approvisionnements** des conserveries en poissons.

Justification : contourner les quotas de pêche imposés par l'Europe, et la raréfaction du poisson dans les eaux françaises